

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 9 MAI 1856.

---

### CONCESSION D'UN CHEMIN DE FER DE LUTTRE A DENDERLEEUX <sup>(1)</sup>.

---

*Amendement destiné à relier les bassins de Charleroi et du Centre  
aux Flandres.*

---

Le Gouvernement est autorisé à concéder un chemin de fer de Braine-le-Comte vers Gand, par Enghien, Grammont et Sotteghem, à condition que cette ligne sera construite et exploitée aux frais et risques des concessionnaires.

H. ANSIAU.  
F.-A. MANILIUS.  
L. MATTHIEU.  
J.-G. DE NAEYER.  
A. DE PORTEMONT.

---

(<sup>1</sup>) Projet de loi, n<sup>o</sup> 56.  
Rapport, n<sup>o</sup> 178.  
Amendement, n<sup>o</sup> 234.

---